TD – La pauvreté en France

**1 – Etat des lieux**

**Document 1 : La misère persiste en France**

**17 octobre 2013 - La France compte deux millions de personnes vivant avec moins de 656 euros par mois, 3,6 millions de mal-logés et 3,5 millions de bénéficiaires de l’aide alimentaire. La misère persiste en France.**

Deux millions de personnes vivent aujourd’hui en France avec au maximum 651 euros par mois pour une personne seule (données 2011), 685 000 n’ont pas de domicile personnel, 3,5 millions recourent à l’aide alimentaire...

Le seuil de pauvreté le plus souvent utilisé - qui équivaut à 60 % du niveau de vie médian (la moitié gagne davantage, l’autre moins) - donne une vision très large du phénomène. On compterait sur cette base près de 9 millions de pauvres en France en 2011, ce qui englobe des populations démunies et des familles modestes. Cette définition masque au fond la persistance d’une pauvreté profonde. Dans l’un des pays les plus riches au monde, des dizaines de milliers de personnes vivent dans la misère, dans des conditions de vie parfois peu éloignées de celles des pays en développement.

**Les données de la misère en France**

**Deux millions de personnes vivent avec l’équivalent de 651 euros** par mois pour une personne en 2011. Ce chiffre correspond au seuil de pauvreté à 40 % du niveau de vie médian. Pour ces personnes, il est quasiment impossible de se loger sans compter sur l’aide d’autrui, parents ou amis.

**3,7 millions de personnes sont allocataires de minimas sociaux, dont 1,6 million perçoivent le RSA socle**, selon la Caisse nationale des affaires familiales (données 2011). Si l’on comptabilise les ayants droits (conjoints, enfants…), ce sont plus de six millions de personnes qui vivent de ce dispositif. Le RSA vaut 483 euros pour une personne, 1 014 euros pour un couple avec deux enfants.

**3,6 millions de personnes sont mal-logées** selon [la Fondation Abbé Pierre](http://www.fondation-abbe-pierre.fr/publications.php?filtre=publication_rml), parmi lesquelles **685 116 sont privés de domicile personnel**, dont la majorité, 411 000 sont hébergés chez un tiers. On estime à 133 000 le nombre de sans domicile fixe, auxquels on peut ajouter 85 000 personnes occupant un habitat de fortune. 2,8 millions de personnes vivent dans des conditions de logement très difficiles, insalubres ou surpeuplés.

**1,8 million de personnes indiquent ne pas avoir pris de repas complet au moins une journée au cours des deux dernières semaines**, selon l’Insee (données 2006).

**3,5 millions de personnes ont recours à l’aide alimentaire** (sous la forme de colis, bons, repas…) dont 1,3 million en bénéficient par le Secours populaire français, selon [le Conseil National de l’Alimentation](http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/cna_avis72_aidealimentaire_22mars2012_cle0711eb.pdf) (données 2010).

**Quels enseignements ?**

Des millions de Français vivent dans des conditions indignes. Et encore, nos données ne tiennent pas compte des conséquences de la détérioration récente de l’emploi. De ces données, il ressort qu’environ deux millions de personnes doivent se contenter d’un revenu qui atteint au mieux 750 euros (22 euros par jour), insuffisant pour se loger. Ce revenu permet de survivre, d’acheter de la nourriture et des vêtements, sous la dépendance d’une institution, d’amis ou de la famille. Il ne donne en aucun cas accès à la société de consommation à laquelle la grande majorité accède. Les enfants qui vivent dans ces familles sont très loin d’avoir accès aux mêmes univers que les autres.

Parmi ces deux millions, il est difficile de chiffrer avec précision la population qui vit dans une misère profonde, en particulier dans des conditions très dégradées de logement. Mais comme le note Christophe Robert de la Fondation Abbé Pierre : « au moins 200 000 personnes vivent dans des conditions misérables en France, dans des caves, des parkings, ou des campings »

Une situation d’autant plus insupportable que cette misère s’intègre dans une société où les niveaux de vie sont très élevés en moyenne, que les conditions de logement se sont améliorées au cours des dernières décennies et que l’accès à la consommation s’est largement diffusé.

Source : http://www.inegalites.fr/spip.php?article1648&id\_groupe=9&id\_mot=76&id\_rubrique=1

**Document 2 :**

|  |
| --- |
| La grande pauvreté en FranceUnité : milliers |
|  | Nombre |
| Personnes vivant sous le seuil à 40 % du revenu médian (2010) | 2 100 |
|  |
| Personnes mal logées (2013) | 3 600 |
| - dont sans domicile personnel | 685 |
| - dont sans domicile fixe | 133 |
|  |
| Personnes indiquant ne pas avoir pris de repas complet au moins une journée au cours des deux dernières semaines (2006) | 1 800 |
|  |
| Personnes ayant recours à l’aide alimentaire (2010) | 3 500 |
| - la Fédération française des banques alimentaires | 740 |
| - les Restos du Cœur | 819 |
| - la Croix-Rouge française | 46 |
| - le Secours Populaire Français | 1 300 |
|  |
| Allocataires de minima sociaux (2011) | 3 700 |
| - dont RSA socle | 1 600 |
|  |
| Source : Insee, Fondation Abbé Pierre, Cnaf, CNA |

**A partir des documents 1 et 2, répondre aux questions suivantes :**

* 1. - Indiquer le nombre de personnes pauvres en France en 2011 en tenant compte du seuil de pauvreté à 60% (1pt)
	2. - Identifier les 2 premiers besoins fondamentaux touchés pour les personnes en situation de pauvreté (1pt)
	3. - Relever le nombre de personnes mal logées en 2013, le nombre de sans domicile fixe, le nombre de personnes allocataires des minima sociaux en 2011. (3pts)
	4. - Décrire en 5 lignes minimum, la situation des personnes pauvres en France aujourd’hui. (3pts)
	5. - Identifier le dispositif mis en place pour apporter un revenu minimum aux personnes en situation de pauvreté. (0.5pt)

**2 - Le RSA**

**A partir du site :** [***http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/handicap-exclusion,775/dossiers,806/le-rsa,2302/***](http://www.social-sante.gouv.fr/espaces%2C770/handicap-exclusion%2C775/dossiers%2C806/le-rsa%2C2302/)**,répondre aux questions suivantes :**

2.1 - Définir le RSA (1pt)

2.2 - Citer les 3 conditions à réunir pour bénéficier du RSA (1.5pts)

2.3 - Relever les 5 acteurs institutionnels investis dans le dispositif du RSA (2.5pts)

2.4 - Identifier en quoi consiste le dispositif d’insertion des bénéficiaires (1pt)

2.5 - Rechercher et définir les objectifs de l’accompagnement qui sera proposé au bénéficiaire (1.5pts)

**3 - Mise en situation**

**A partir du site :** [**www.caf.fr**](http://www.caf.fr)**, étudier les situations suivantes et effectuer une simulation permettant d’étudier les droits au RSA de ces personnes. Indiquer pour chaque situation si leurs conditions leurs permettent de percevoir le RSA et si oui son montant. (4pts)**

3.1 Mme G. Sophie, née le 12/04/1975, est célibataire et réside à Amiens. Elle vous indique ne percevoir aucune ressource et être sans activité.

3.2 M.P. Gérald et Mme P. Chantal respectivement nés le 14/06/1967 et le 19/03/1968 sont mariés et parents de 2 enfants : Tom né le 30/06/2001 et Elise née le 13/05/1998. Ils sont tous deux scolarisés. Ils habitent à Abbeville. Mme est sans activité et a perçu 122 euros d’indemnités journalières versées par la sécurité sociale. M.P. quant à lui a perçu 251 euros pour un contrat à durée déterminée de 4 jours.